

N° 2023-068

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
INSTALLATION D'UN ACRORBUNGY A LA BASE DE LOISIRS**

L'an deux mil vingt-trois le 10 mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 4 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie (qui donne pouvoir à M. DUC), DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, PAVIET Rose

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

pouvoir : 3

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime exerce, en vertu de ses statuts tels que mis à jour par arrêté du Préfet de la Savoie du 21 février 2020, la compétence facultative « Création et gestion de la base de loisirs des Versants d'Aime ».

Il indique aux membres de l'assemblée que Monsieur Emmanuel OLLINET a spontanément manifesté son intérêt pour bénéficier d'une autorisation d'occuper le domaine public, afin d'installer un Acrobunгы, selon les termes et conditions définis à la convention annexée à la présente.

Le tarif annuel de la redevance est fixé à 950 €. L'occupant s'acquittera également des charges d'électricité, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, renouvelable chaque année de façon express dans la limite de 3 ans.

L'occupant sera présent de mi-juin à mi-septembre et proposera son activité en fonction des conditions météorologiques :

- le mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h en juin et septembre pour un tarif de 5€ la session de 10 minutes
- tous les jours en juillet et août de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 (sauf le samedi uniquement de 14h à 18h30) pour un tarif de 6€ la session de 10 minutes.

CONSIDERANT la demande formulée par Monsieur Emmanuel OLLINET de disposer d'un emplacement sur la base de loisirs des Versants d'Aime pour installer un Acrobungy,

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à cette demande et qu'aucune manifestation d'intérêt concurrente n'a été portée à la connaissance des Versants d'Aime,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'encadrer les modalités de mise à disposition du domaine public dans le respect des usages du site et des dispositions légales en vigueur,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23

VU les faits exposés ci-avant,

APPROUVE la convention annexée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 10 MAI 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

